

AVIS DE CONCOURS

DE SAGE-FEMME TERRITORIALE

Sur titre avec épreuve

SESSION 2027

Extrait de l'arrêté d'ouverture n° 2026-31 du 7 septembre 2026 du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Filière Médico-Sociale – Catégorie A

Ouvert par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour les collectivités et les établissements publics affiliés ou conventionnés aux Centre de Gestion des départements de l'Ain (01), de l'Allier (03), de l'Ardèche (07), du Calvados (14), du Cantal (15), des Côtes d'Armor (22), de la Drôme (26), de l'Eure (27), du Finistère (29), d'Ille et Vilaine (35), de l'Isère (38), de la Loire (42), de la Haute-Loire (43), de la Loire Atlantique (44), du Maine et Loire (49), de la Manche (50), de la Mayenne (53), du Morbihan (56), de l'Orne (61), du Puy-de-Dôme (63), du Rhône et de la métropole de Lyon (69), de la Sarthe (72), de la Savoie (73), de la Haute-Savoie (74), de la Seine-Maritime (76), de la Seine-et-Marne (77), de la Vendée (85), de la Grande couronne (78,91,95) et de la Petite couronne (92,93,94) un concours sur titre avec épreuves de sage-femme territoriale.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne et d'un autre Etat partie à l'espace économique européen autres que le France ont accès au cadre d'emplois des sages-femmes (conformément aux dispositions du décret n°2010-311 du 22 mars 2010)

CONDITIONS D'INSCRIPTION		NOMBRE DE POSTES OUVERTS :
Le concours de sage-femme territoriale est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 356-2 (3°) du code de la santé publique susvisé ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code.		44
EPREUVE OBLIGATOIRE D'ADMISSION	l'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 25 minutes dont 10 minutes au plus d'exposé)	
A compter du		
22 mars 2027		

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve obligatoire d'admission entraîne l'élimination du candidat.

➤ **Retrait des dossiers d'inscription** : du 29 septembre au 4 novembre 2026

- Par Internet, par l'intermédiaire du site du Centre de Gestion des Côtes d'Armor : www.cdg22.fr ou directement sur le site www.concours-territorial.fr portail national des concours et examens professionnels, pour le 4 novembre 2026 minuit (heure métropole) dernier délai. La préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi qu'un espace sécurisé.
- Par défaut, les dossiers peuvent être retirés au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, jusqu'au 4 novembre 2026 - 17 h 30 dernier délai OU par voie postale, sur demande écrite individuelle (accompagnée d'une enveloppe (23x32) libellée aux nom et adresse du demandeur), adressée au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi. Le candidat devra toutefois se pré-inscrire sur le site www.concours-territorial.fr pour obtenir son numéro unique d'inscription.

➤ **Dépôt des dossiers d'inscription** : du 29 septembre au 12 novembre 2026

- En format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion jusqu'au 12 novembre 2026, minuit, heure métropole, dernier délai.
- OU par voie postale au Centre de Gestion des Côtes d'Armor (voir adresse ci-dessous), au plus tard le 12 novembre 2026, minuit, le cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi.
- OU au Centre de Gestion des Côtes d'Armor jusqu'au 12 novembre 2026, 17h30 dernier délai.

La pré-inscription par Internet effectuée par un candidat ne sera validée qu'à réception du dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives au Centre de Gestion des Côtes d'Armor au plus tard le 12 novembre 2026 (déposé en format numérique sur l'espace candidat accessible via le site internet du Centre de Gestion, ou par voie postale cachet de la poste ou d'un autre prestataire faisant foi ou déposé à l'accueil du CDG22 avant 17h30, jusqu'au 12 novembre 2026, minuit, heure métropole, dernier délai).

✉ Pour tout dossier envoyé par La Poste, vérifier que l'affranchissement est suffisant. L'inscription devra être rédigée sur un dossier original.

Tout dossier arrivé après la date de clôture du fait d'un affranchissement insuffisant ou d'une adresse erronée ne pourra être accepté. (même posté dans les délais)
➔ Par conséquent, en déposant votre enveloppe au bureau de poste, veuillez vous assurer qu'elle sera oblitérée avant la date limite de dépôt des dossiers.
Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Horaires d'ouverture du CDG 22 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30